Centrale d'achat de Dijon métropole
Logistique Centrale d'achat

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

CENTRALE D'ACHAT – RELANCE Lots 2, 9 et 10 - Acquisition de pièces détachées et de fournitures industrielles de production

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026CAAO0299
Date limite de remise des plis	***07/12/2026*** à ***12:00***

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Centrale d'achat de Dijon métropole
Adresse : 40 avenue du Drapeau
Dijon
21075 CS 17510
Téléphone : 03.80.74.51.72
Courriel : https://marchespublics.metropole-dijon.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **CENTRALE D'ACHAT – RELANCE Lots 2, 9 et 10 - Acquisition de pièces détachées et de fournitures industrielles de production.**

Le présent accord-cadre concerne l'acquisition de pièces détachées et de fournitures industrielles de production pour l'entretien des véhicules, engins, matériels et l'Usine de Valorisation des déchets de la Centrale d'Achat de Dijon métropole.

La présente consultation concerne uniquement les lots 2, 9 et 10.

Code CPV	Libellé CPV
34224000-3	Pièces détachées pour remorques, semi-remorques et autres véhicules
34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
34432000-4	Pièces détachées et accessoires pour bicyclettes
44316400-2	Articles de quincaillerie

Référence à usage interne : Famille d'achat (code CMP) :

2003 : Produits en métal et quincaillerie
2406 : Accessoires et pièces détachées pour Véhicules automobiles <3,5T
2408 : Accessoires et pièces détachées pour Camions et véhicules utilitaires > 3,5T

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	CENTRALE D'ACHAT – RELANCE Lots 2, 9 et 10 - Acquisition de pièces détachées et de fournitures industrielles de production
Acheteur	Centrale d'achat de Dijon métropole
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum par lot, multi-attributaires pour les lots 1, 2, 9, 10, 11 et 12, mono-attributaire pour les lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 13, de fournitures
Structure	13 lots
Lieu d'exécution	Dijon Métropole, Ville de Dijon, Centre communal d'action sociale (CCAS), et autres communes de la métropole.
Durée	12 Mois à compter de la notification du contrat, reconductible tacitement 3 fois pour une durée de 12 mois, sauf pour la dernière période de reconduction qui s'achèvera le 30/06/2030
Variation des prix	Révisables
Nature des prix	Prix unitaires

- **Centrale d'achat :**

Le présent accord-cadre est conclu entre la Centrale d'achat de DIJON METROPOLE et le titulaire de l'accord-cadre.

La Centrale d'achat de DIJON METROPOLE est constituée sous la forme de services communs, dont les communes adhérentes peuvent disposer (article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales). DIJON METROPOLE est le pouvoir adjudicateur (la Centrale d'Achat de DIJON METROPOLE) qui passe l'accord-cadre objet de la présente procédure.

La Centrale d'Achat de DIJON METROPOLE passe l'accord-cadre au nom et pour le compte de chacun des pouvoirs adjudicateurs susceptibles de recourir à la Centrale d'Achat de DIJON METROPOLE pour l'exécution des prestations.

Les titulaires du présent accord-cadre ne pourront être engagés vis-à-vis des Pouvoirs Adjudicateurs qu'à compter de la notification par ledit pouvoir adjudicateur d'une « Lettre d'Engagement » signée des deux parties (lui et le(s) titulaire(s)).

La confirmation écrite du pouvoir adjudicateur, qui recourt à la Centrale d'Achat de DIJON METROPOLE, d'être partie à l'accord-cadre déclenche la prise d'effet dudit contrat entre lui et les titulaires de l'accord-cadre. A défaut d'une telle confirmation, l'accord-cadre ne prend pas effet entre ledit pouvoir adjudicateur et les titulaires.

Le pouvoir adjudicateur qui est devenu partie à l'accord-cadre dans les conditions prévues ci-avant est désigné ci-après pouvoir adjudicateur concerné et est responsable pour sa part, de l'exécution de l'accord-cadre.

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 13 lots. La relance ne concerne que les lots 2, 9 et 10.

Objet
Lot n°1 : Pneumatiques – sans montant minimum et avec un montant maximum de 600 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, tous titulaires confondus et tous pouvoirs adjudicateurs confondus
Lot n°2 : Pièces mécaniques et électriques adaptables pour l'entretien courant des VL, utilitaires et PL - sans montant minimum et avec un montant maximum de 600 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, tous titulaires confondus et tous pouvoirs adjudicateurs confondus
Lot n°3 : Balais de voirie - sans montant minimum et avec un montant maximum de 500 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, et tous pouvoirs adjudicateurs confondus
Lot n°4 : Pièces d'origine constructeur de rechange pour véhicules de marque PEUGEOT/CITROEN - sans montant minimum et avec un montant maximum de 600 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, et tous pouvoirs adjudicateurs confondus
Lot n°5 : Pièces d'origine constructeur de rechange pour véhicules de marque RENAULT/DACIA - sans montant minimum et avec un montant maximum de 600 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, et tous pouvoirs adjudicateurs confondus
Lot n°6 : Pièces de rechange pour véhicules industriels de marque RENAULT (RVI) - sans montant minimum et avec un montant maximum de 550 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, et tous pouvoirs adjudicateurs confondus
Lot n°7 : Pièces de rechange pour véhicules industriels de marque IVECO - sans montant minimum et avec un montant maximum de 550 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, et tous pouvoirs adjudicateurs confondus
Lot n°8 : Pièces de rechange pour engins de marque EUROPE SERVICE - sans montant minimum et avec un montant maximum de 550 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, et tous pouvoirs adjudicateurs confondus
Lot n°9 : Fournitures industrielles de production - sans montant minimum et avec un montant maximum de 1 050 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, tous titulaires confondus et tous pouvoirs adjudicateurs confondus
Lot n°10 : Pièces d'origine constructeur de rechange pour véhicules de travaux publics - sans montant minimum et avec un montant maximum de 500 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, tous titulaires confondus et tous pouvoirs adjudicateurs confondus
Lot n°11 : Pièces de rechange d'occasion pour VL, utilitaires et PL - sans montant minimum et avec un

Objet
montant maximum de 550 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, tous titulaires confondus et tous pouvoirs adjudicateurs confondus
Lot n°12 : Pièces de rechange pour vélo - sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, tous titulaires confondus et tous pouvoirs adjudicateurs confondus
Lot n°13 : Pièces détachées diverses pour bateau faucardeur - sans montant minimum et avec un montant maximum de 100 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, et tous pouvoirs adjudicateurs confondus

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

Publication de la consultation	novembre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	novembre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	décembre 2026
Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	décembre janvier 2026
Classement des offres et attribution du contrat	janvier 2026
Information des candidats non retenus	février 2026
Signature et notification du contrat	février 2026

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en tant que titulaire et en tant que membre d'un groupement.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marchespublics.metropole-dijon.fr sous la référence : 2026CAAO0299.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Actes d'engagement (AE) par lot à compléter
- Cadre de mémoire technique, méthodologique et environnemental (MTME) à compléter
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe

- DC1 Lettre candidature
- DC2 Déclaration candidat y compris Chiffres d'affaires
- Règlement de consultation (RC) et ses annexes (Fascicule relatif au label diversité-égalité FH, Guide utilisateur AWS, Guide signature électronique, Guide création compte Fournisseurs, Guide compte Fournisseurs, Guide dépôt d'un pli…)
- Scénarii de commande et tableaux de remises à compléter

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marchespublics.metropole-dijon.fr sous la référence : 2026CAAO0299.

La signature de l'offre est possible dès la remise des plis mais n'est pas obligatoire.

En revanche, il sera ultérieurement demandé à l'attributaire de signer son offre électroniquement ; et ce dans un délai de dix jours calendaires à compter de la demande qui en sera faite. Passé ce délai, le contrat sera attribué au candidat suivant selon l'ordre de classement des offres. La signature du dossier zippé dans lequel se trouverait l'acte d'engagement ne vaut pas signature électronique dudit document.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés sur supports physiques électroniques (clés USB ou CD-ROM), sous pli scellé portant la mention « CENTRALE D'ACHAT – RELANCE Lots 2, 9 et 10 - Acquisition de pièces détachées et de fournitures industrielles de production – 2026CAAO0299 – Lot n°… – COPIE DE SAUVEGARDE » à :

Ville de Dijon
Service commande publique – A l'attention de Maéva CAGNA
11 bis rue Victor Dumay
CS 77310
21033 Dijon

Entrée Guichet unique des entreprises - Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; (sous réserve de modification - Tél : 03.80.74.51.72)

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Spécificités techniques de la dématérialisation :**

Les formats de fichier acceptés sont les suivants :

Traitement de texte (.doc, .rtf, .odt), Tableur (.xls, .ods), Diaporama (.ppt, .odp), Format Acrobat «pdf», Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip, les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement), Autocad lecture seule.

La taille maximale recommandée d'un pli d'offre est de 30 Mo.

Il est recommandé d'abréger au maximum le nom du document et celui du ou des fichiers dans lesquels il est contenu, afin que le nombre total de caractères n'excède pas **une longueur raisonnable (env. 35 caractères)**, et de **ne pas utiliser de caractères spéciaux.**

Exemple d'un fichier correctement nommé :

Lot1\Fichier1\Doc1

Exemple d'un fichier trop long :

Lot1\Fichier1\sous_fichier1\sous_fichier2\sous_fichier3\Document1…

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

*Nota : **Le candidat est vivement invité à créer son compte** (pour une première connexion, la plateforme transmet à l'entreprise un code utilisateur et un mot de passe) **et/ou à mettre à jour ses attestations fiscales et sociales et ses attestations d'assurance sur la plateforme e-attestations** (http://www.e-attestations.fr) dès le dépôt de son pli sur le profil d'acheteur. Cela permettra d'anticiper d'éventuelles difficultés au moment de l'attribution du marché, et notamment d'éviter d'être dans une situation d'impossibilité d'attribution du marché malgré le classement de l'offre en première position à l'issue de l'analyse.*

Document	Descriptif
DC1 lettre candidature	Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)
DC2 Déclaration candidat y compris Chiffres d'affaires	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf) y compris Chiffres d'affaires
Liste des fournitures ou services	Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public)
RJ	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après)

Pour les candidats constitués en groupement, il est précisé que les justificatifs demandés ci-dessous devront être fournis par chacun des membres du groupement, à l'exception de la lettre de candidature, fournie en un seul exemplaire, signée par tous les membres.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.
En cas de candidature incomplète, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous

Les candidatures non régularisées dans le délai imposé par le pouvoir adjudicateur feront l'objet d'un rejet et les offres correspondantes ne seront pas analysées.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE par lot complété	Acte d'engagement du lot concerné dûment complété, daté et signé électroniquement ; accompagné le cas échéant du pouvoir de signature en cas de délégation.
Cadre de mémoire technique, méthodologique et environnemental (MTME) dûment complété	Cadre de mémoire technique, méthodologique et environnemental (MTME) dûment complété
Catalogue des fournitures, tarif public, barème…	**Catalogue des fournitures, tarif publics, barème ou accès à un catalogue en ligne obligatoire**
Scénarii de commandes et tableaux de remises complétés	Scénarii de commandes par lots et tableaux indiquant les remises complétés dans toutes leurs lignes
Fiches techniques **obligatoires pour tous les lots**	Les fiches techniques des produits proposés au scénario de commandes

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
AE dûment complété, daté et signé électroniquement ; accompagné le cas échéant du pouvoir de signature en cas de délégation.	Acte d'engagement dûment complété, daté et signé électroniquement ; accompagné le cas échéant du pouvoir de signature en cas de délégation.
Attestation d'assurance responsabilité civile et contre les risques professionnels	Attestation d'assurance responsabilité civile et contre les risques professionnels en cours de validité
Attestations fiscales et sociales à jour à une date la plus proche de celle de la remise des offres	Attestations fiscales et sociales à jour à une date la plus proche de celle de la remise des offres
RIB	Relevé d'identité bancaire

Le candidat proposé attributaire (titulaire individuel, mandataire, cotraitant, sous-traitant) sera invité par la plateforme e-attestations (http://www.e-attestations.fr) à déposer gratuitement et de manière sécurisée l'ensemble des documents listés ci-dessus. Cette mise-à-jour des attestations fiscales et sociales conditionne l'attribution du contrat.

Pour une première connexion, la plateforme transmet à l'entreprise un code utilisateur et un mot de passe.

- **Modalités de signature :**

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats
: https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiancehttps://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Opérateurs économiques distincts :**

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties économiques et financières	Garanties économiques et financières appréciées sur la base des Chiffres d'affaires globaux des 3 dernières années ainsi que sur la base du chiffre d'affaires relatif à l'objet du marché.
2. Garanties professionnelles	Garanties professionnelles notamment les références des 3 dernières années en lien avec l'objet du marché

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (pondération 45)	Prix des prestations basé sur le scénario de commandes remisé **L'analyse sera réalisée sur la base des lignes communes à tous les candidats**
2. Moyens mis en œuvre au vu du mémoire technique, méthodologique et environnemental (pondération 15)	
- Organisation logistique de la commande à la livraison (pondération 5)	
- SAV (pondération 5)	
- Relation Client (pondération 5)	
3. Démarche environnementale (pondération 10)	Démarche pour le développement durable au vu de la note développement durable
- Produits responsables - durabilité - fin de vie des articles (pondération 5)	
- Modalités de livraison (pondération 5)	
4. Valeur technique (pondération 30)	Qualité des produits demandés dans les pièces techniques selon **fiche technique et catalogue**

Principe de notation pour les (sous-)critères autres que le critère financier :
Chaque (sous-)critère est noté de 0 à 5 conformément au tableau ci-dessous :

Notes	Justification
0	**Insatisfaisant :** Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé
1	**Pas Satisfaisant :** Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
2	**Peu satisfaisant :** Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
3	**Moyennement Satisfaisant :** Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier
4	**Satisfaisant :** Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification
5	**Très satisfaisant** : Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification

Pour chaque candidat, la note ainsi obtenue sur chaque sous-critère sera ensuite multipliée par la pondération affectée à chaque (sous-)critère.

Principe de notation du critère financier :

Le principe de notation du critère financier est le suivant :

(Proposition financière du moins-disant / proposition financière du candidat concerné) x pondération.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Seuls les montants portés au bordereau de prix unitaires prévaudront et feront foi.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser une offre irrégulière ou inacceptable. Les modalités et le délai approprié seront précisés dans la lettre invitant à la régularisation.

- **Multi-attribution et modalités d'attribution des bons de commande :**

Le contrat est attribué à plusieurs fournisseurs dans les conditions suivantes :

Pour les lots 2, 9, 10 – nombre maximum d'attributaires : 2.
Modalités de répartition des bons de commande : 50/50%

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse : https://marchespublics.metropole-dijon.fr sous la référence 2026CAAO0299 :

- **Renseignements administratifs et techniques :**

Les demandes de renseignements administratifs, juridiques, techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue d'Assas
BP 61616
Dijon
21016 Dijon cedex
Téléphone : 03 80 73 91 00
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr
Télécopie : 03 80 73 39 89

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.
Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.
Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@metropole-dijon.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).
Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.